

Mémoire :
Feuille de route
en économie numérique

INSPIRER

PROPULSER

AGIR

Thème : Créer un climat propice à la croissance des PME de TIC)
Le 24 novembre 2015

CONTEXTE :

L'Association québécoise des technologies est heureuse de pouvoir contribuer à la réflexion du gouvernement quant à l'élaboration de sa feuille de route en économie numérique.

Nous avons articulé nos réflexions et recommandations autour du thème « créer un climat propice à la croissance des PME du secteur des TIC » ce qui s'inscrit sous le thème no 4 de votre document de consultation.

Nous abordons le thème sous deux axes en répondant aux questions 6 et 7 du document émis par le gouvernement du Québec et intitulé Consultation 2015 de la feuille de route en économie numérique.

Pour appuyer ses recommandations l'AQT utilise différentes données dont celles provenant de ses enquêtes annuelles réalisées auprès de l'industrie des TIC, ainsi que les résultats de ses consultations et focus groups.

À l'ère de soutenir la croissance.

Tout comme vous, nous visons à créer un contexte qui soit des plus favorables à l'essor de l'industrie.

Au cours des deux dernières décennies, notre secteur a joui d'un soutien indéniab le de la part des instances gouvernementales, nous positionnant avantageusement sur l'échiquier des économies propices à l'innovation. Force est de constater que nos outils et leviers doivent évoluer. Nous sommes aujourd'hui à une étape qui doit favoriser la croissance et l'expansion de façon soutenue en tant que joueur de classe mondiale.

À l'étape cruciale de la commercialisation, le positionnement du Québec est un défi. Nos marchés locaux sont restreints et les entreprises de tous secteurs d'activités figurent loin derrière plusieurs économies en tant qu'utilisatrices de technologies. Par conséquent, les entreprises de TIC doivent inéluctablement se tourner vers les marchés d'exportation.

Ces PME sont amenées à exporter à un stade de développement plus précoce que leurs compétiteurs. À ce stade de développement, ces entreprises, plus fragiles, disposent de moins de moyens et d'expertises internes pour se lancer sur les marchés internationaux. Le support financier devient souvent déterminant à la survie et pour exploiter le plein potentiel de leurs innovations.

Le présent document présente des pistes de solutions visant à soutenir la croissance du secteur.

Question no 6

Quelles actions, y compris la modification de mesures existantes, permettraient de favoriser davantage l'essor des entreprises du secteur des TIC au Québec?

Soutenir la commercialisation :

Nous estimons qu'il y a un énorme potentiel à exploiter en matière d'exportation. Soutenir les entreprises dans leurs efforts de commercialisation internationale avec des leviers adéquats engendrerait sans équivoque, une augmentation du nombre d'entreprises exportatrices ainsi qu'une augmentation des revenus ainsi générés.

Les véhicules actuels, alors appropriés au moment de leur introduction, nécessitent d'être modernisés.

À l'étape cruciale de la commercialisation, les sources de financement disponibles sont à revoir. Du côté des institutions financières, les banques sont de plus en plus prudentes et offrent un financement difficile à évaluer lorsqu'il est question de propriété intellectuelle. Pour leur part, les investisseurs en capital de risque appuient la croissance des entreprises lorsque la démonstration du modèle d'affaires international s'est concrétisée. Dans ce contexte, plusieurs entreprises, pourtant bien appuyées pour les étapes de R&D, ont du mal à assurer la pleine croissance de leur entreprise, tandis que d'autres entreprises sont sollicitées par la vente de leur propriété intellectuelle à des consolidateurs et acheteurs, bien souvent étrangers. Ce défi s'est exacerbé au cours des dernières années avec les resserrements et coupures des mesures et programmes d'innovation. Les banques considérant le secteur encore plus à risque.

Devenir un joueur de classe mondiale : défi no 1 de l'industrie

Plusieurs experts estiment qu'il faut au minimum huit fois plus de capital pour commercialiser une innovation que pour la développer. Or, les modes de commercialisation dans le secteur des TIC sont complexes et nécessitent des adaptations pour les différents marchés géographiques et/ou secteurs d'activités. De plus, les cycles de vente varient généralement entre 6 et 30 mois, occasionnant ainsi de multiples déplacements afin de démontrer la valeur de la solution et de convaincre les éventuels acheteurs. Les solutions étant hautement sophistiquées, les entreprises ont besoin d'assurer une présence constante là où se trouvent leurs clients, imposant ainsi une pression énorme sur les ressources financières des sociétés. Contrairement aux secteurs d'activités traditionnels, le secteur des TIC n'est pas articulé autour d'une chaîne d'approvisionnement (fabricant, grossiste, distributeur et détaillant). Une entreprise en TIC assure généralement toutes ces étapes, jusqu'à la formation et le support aux usagers quelle que soit leur situation géographique.

Dans un tel contexte, l'AQT martèle qu'il existe bel et bien un effet de levier important lorsqu'il y a investissement dans un poste de représentant(e) des ventes, puisque ce poste crée jusqu'à 8 nouveaux emplois (réf. Baromètre de compétitivité AQT), qui verront à l'adaptation, l'intégration, la formation et au support aux usagers. Au-delà de la création d'emplois, les entreprises actives en commercialisation contribuent à la richesse collective du Québec par les nouveaux revenus générés.

RECOMMANDATION NO 1

Bonifier la mesure du Crédit pour le développement des affaires électroniques (CDAE) pour accélérer la commercialisation

L'AQT recommande de bonifier la mesure existante du CDAE en rendant admissible un maximum de deux ressources par entreprise qui seront dédiées à la commercialisation.

Pour y être admissible, l'entreprise devrait être préalablement être qualifiée par son obtention de crédits RS&DE et fournir un plan de commercialisation documenté avec sa réclamation.

Cette modification à la mesure existante du CDAE ne demanderait que de légers ajustements administratifs. Sur le plan budgétaire, on estime à moins de 300 entreprises admissibles à la mesure du CDAE. Par conséquent le coût de cette modification est facilement prévisible et les retombées aisément mesurables par l'accroissement du chiffre d'affaires. Le gouvernement pourrait se doter d'indicateurs de performance et introduire cet amendement au CDAE sous forme de projet-pilote de 5 ans. Durée qui permettrait aux entreprises de vivre un cycle d'innovation et commercialisation.

Leviers gouvernementaux pour l'exportation

L'industrie des TIC évolue sans cesse, ce qui caractérise son besoin d'agilité, et les opportunités doivent donc être saisies rapidement. Malheureusement, force est de constater que les programmes existants en matière d'exportation ne répondent pas aux besoins du secteur. Notre dernière enquête révèle qu'au cours des dernières années (2012 et 2013), seulement 2 % des entreprises de TIC ont bénéficié du programme PEX offert par le Gouvernement du Québec, signe que les programmes actuels ne sont pas alignés avec les besoins de notre industrie. Pour qu'une PME rivalise avec les gros joueurs, elle doit viser un marché extrêmement niché. Le programme devrait lui permettre de gérer l'enveloppe qui lui a été préalablement octroyée en fonction des opportunités qui se présentent.

RECOMMANDATION NO 2

Revoir le programme d'exportation

Apporter des modifications afin d'améliorer les programmes d'exportation existants et rendre l'industrie québécoise plus compétitive sur le marché international. Offrir plus de souplesse sur les types d'activités commerciales, échéanciers et activités admissibles. Continuer d'exiger des rapports de résultats attendus et indicateurs de performance.

Question no 7

Quels sont, d'après vous, les créneaux à fort potentiel de croissance? Quelles actions pourraient être entreprises pour favoriser leur développement?

Notre secteur évolue constamment, il y a, et continuera d'y avoir plusieurs technologies de rupture (*disruptive technologies*). L'utilisation des données est certainement un phénomène qui transcendera l'ensemble des secteurs d'activités. Nous recommandons de voir à ce que la feuille de route puisse évoluer avec agilité sans exclure de secteurs, mais en tenant compte du potentiel du modèle des PME en TIC.

Par ailleurs, au-delà des créneaux actuellement en croissance, il faut être en mesure de réagir aux nombreux changements technologiques, légaux et sociaux qui surviennent. *Les secteurs de IoT / commerce électronique / Big Data / Mobilité / Marketing numérique / dont les différents analystes s'accordent sur le potentiel à forte croissance de ces domaines transformeront nos habitudes de vie et nos modèles d'affaires* Par exemple : il y a urgence de revoir la législation en matière d'économie de partage qui est propulsée par les TIC, légiférer l'utilisation des véhicules intelligents comme des drones devraient être des priorités de l'État en cette ère du numérique.

Miser sur les PME en TIC, c'est soutenir des entreprises stables à fortes retombées socioéconomiques, particulièrement par la qualité et la quantité d'emplois offerts, tout en profitant de l'agilité et de l'innovation permises par leur taille et leur mode de gestion. Ainsi les PME, tous créneaux confondus, s'avèrent un investissement intelligent alliant garantie et potentiel de croissance. En ce sens, trois recommandations permettraient au gouvernement d'agir en véritable catalyseur pour la croissance rapide et durable des PME en TIC.

Les PME en TIC occupent une place des plus importantes au Québec, en effet les entreprises employant moins de 100 employés représentent 98% de toutes les entreprises. Elles contribuent constamment par leur dynamisme à créer et maintenir des emplois. Les experts sont unanimes, même en période d'austérité, les PME hésitent à faire des mises à pied, sachant fort bien qu'il leur faudra être prêtes à rebondir dès les premiers signaux de reprise.

Leurs solutions, souvent très spécialisées, améliorent la compétitivité des entreprises de tous les secteurs d'activités. Sur le plan des retombées économiques, la province bénéficie de sources de revenus appréciables puisque ces entreprises se caractérisent par leur capacité d'exportation.

Le portrait des PME en TIC (réf. Baromètre de compétitivité AQT) :

- Le nombre moyen d'employés par entreprise y est de 35. (médiane de 18)
- La majorité des entreprises comptent moins de 15 employés et quelques-unes, chefs de file, comptent plus de 100 employés;
- Le chiffre d'affaires moyen est de 5.3M \$
- Chez les entreprises de logiciels, 42 % de leurs ressources sont affectées à la R & D
- La valeur moyenne d'une vente est de 85 000 \$ alors que le cycle de vente moyen varie de 6 à 30 mois
- Les entreprises ont un âge moyen de 20 ans (médiane 17);
- 76 % des entreprises effectuent des ventes hors Québec, alors que ce taux est de 21 % chez les PME tous secteurs confondus;
- La valeur des ventes hors Québec représente 37 % de leur chiffre d'affaires;
- Les entreprises n'hésitent pas à recourir à de l'expertise externe pour des fins de gouvernance et d'accès à de bonnes pratiques d'affaires dans une proportion de 74 %

Le financement de l'innovation, et par ricochet, l'accès au talent, vit une situation alarmante :

- Dans ce contexte de rareté des ressources, les PME sont confrontés au double défi : recruter en rivalisant avec les gros joueurs et les grandes entreprises hors TIC qui visent les mêmes ressources.
- Avant les coupures de 20 % du Budget 2014, les crédits RS&DE représentaient 14% du chiffre d'affaires des entreprises, alors que le CDAE représentait 7 %, ce pour seulement 26% des entreprises jugées admissibles.
- Pour leur dernier exercice, ces taux ont diminué de façon dramatique, la proportion des crédits RS&DE et CDAE sont respectivement de 7 % et 2 %. Cette situation est notamment attribuable aux resserrements des critères d'admissibilité et l'introduction de seuils minimums.

RECOMMANDATION NO 3

Les coûts de main d'œuvre croissent avec la pénurie des ressources. Les PMEs sont confrontés au double défi de recrutement puisque les grands joueurs de l'industrie, comme les entreprises utilisatrices rivalisent pour attirer les talents. Par conséquent, ils faut s'assurer de la prévisibilité des programmes disponibles, voir à ce que les crédits RS&DE et CDAE soient maintenus et bonifiés. Les critères d'admissibilité devraient être communiqués adéquatement et surtout, ils devraient évoluer avec les avancées technologiques : ex. logiciels embarqués, internet des objets etc.

RECOMMANDATION NO 4

Mettre en œuvre des orientations TI de l'État pour favoriser l'accès aux marchés publics.

Grâce à son pouvoir d'achat, le gouvernement du Québec joue un rôle de tremplin qui peut servir à propulser les entreprises québécoises vers des marchés extérieurs. « Les TIC figurent parmi les principaux leviers sur lesquels les ministères et organismes peuvent s'appuyer pour améliorer leur efficacité sans compromettre les services aux citoyens. Cependant, il ressort de nos analyses que, malgré le levier extraordinaire que constituent les marchés publics, les PME des TIC participent peu au processus d'acquisitions, résultat de règles et mesures qui agissent à leur désavantage.

Sur ce thème, l'AQT a interrogé ses membres, parmi les entreprises pour qui les marchés publics sont un marché potentiel, et il en résulte que 40 % des dirigeants disent avoir cessé de participer aux appels d'offres, estimant les critères beaucoup trop restrictifs. D'autre part, 26 % nous confient n'avoir jamais réussi, malgré leurs tentatives. (Source Baromètre de compétitivité AQT, 2014)

Le Gouvernement du Québec a fait l'annonce des orientations TIC au sein de l'État en juin 2015, à laquelle s'est ajoutée, le Passeport Entreprises. La mise en œuvre de ces orientations sera certainement favorable.

RECOMMANDATION NO 5

Sans aucun investissement financier de sa part, l'État pourrait maximiser les retombées économiques par la collaboration des grands joueurs en TIC et PME

Les grands joueurs en TIC représentent un pouvoir d'achat et poids économique important. De par leur taille et leur présence sur la planète, on constate qu'ils incluent, à l'occasion, des solutions étrangères à même leur offre, privant ainsi l'État des solutions développées au Québec. Afin d'encourager les grands joueurs à faire l'effort d'identifier des solutions locales, les ministères et organismes, à titre de donneurs d'ordre, pourraient attribuer des points sur la qualité lorsque l'expertise d'une PME québécoise est intégrée dans l'offre d'un grand joueur. À l'instar de la politique en vigueur pour le secteur de la défense, le gouvernement du Canada exige qu'un pourcentage soit réinjecté dans l'économie canadienne.

Nous attirons aussi votre attention sur la stratégie de l'Angleterre : Ayant constaté que les obstacles imposés aux PME pour les marchés publics privaient l'État et les contribuables de solutions innovantes et bien souvent, plus économiques, l'Angleterre a adopté une stratégie qui fera passer la proportion de ses achats totaux des PME de 6.5 % à 25% en cinq ans. L'Angleterre souhaite ainsi bénéficier des innovations et créativité des entreprises pour accroître sa compétitivité sur la scène mondiale tout en stimulant la croissance des emplois au sein des PME. (réf. Making Government business more accessible to SMEs (UK report))

Le gouvernement du Québec devrait s'inspirer de ces exemples et attribuer des points sur la qualité lorsque l'expertise d'une PME québécoise est intégrée dans l'offre d'un grand joueur. Pour que ce concept fonctionne et soit un succès, l'apport de la PME devrait être intégré au document de l'appel d'offres. Afin d'éviter que le partenariat ne se réalise pas une fois le contrat octroyé, le gouvernement devra prévoir un mécanisme de pénalité monétaire au donneur d'ordre fautif.

Cette recommandation pourrait devenir une obligation pour les contrats majeurs, avec des paramètres qui pourraient être modulés en fonction de la taille des contrats, par exemple : un contrat de 5 millions exige des retombées de 10%, un contrat de 10 millions nécessiterait des retombées de 20%.

En résumé, les entreprises doivent conjuguer avec des aides gouvernementales en diminution, une pénurie de ressources qualifiées à anticiper et souvent déjà présente, l'obligation d'innover constamment pour répondre à l'accélération des introductions des innovations technologiques. Ce, alors que le potentiel des marchés émergents explose, les frontières entre les marchés internationaux sont plus que jamais accessibles, et conséquemment, les marchés locaux sont autant de cibles pour des entreprises étrangères, accroissant ainsi la compétition des entreprises québécoises.

Alors que les entreprises québécoises de TIC font face à de multiples enjeux : Présence mondiale, financement, innovation et, accès aux talents, l'AQT presse le Gouvernement d'adapter son offre pour permettre aux entreprises du secteur de grandir dans cet environnement compétitif.

CONTACT

Nicole Martel

Présidente directrice-générale

Tél 514-874-2667 p.105

nmartel@aqt.ca

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Association québécoise des technologies (AQT)

32, rue des Sœurs-grises, Montréal, H3C 2P8

www.aqt.ca